

Délibération n° 2018-06-12

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 17 décembre 2018

Objet

Mise à jour de la
définition de l'intérêt
communautaire des
compétences
obligatoires et
optionnelles

Rapporteur

CHASSANY Georges

Date de convocation

10 décembre 2018

Date d'affichage du compte rendu

21 décembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 91
Votants : 95
Pour : 95
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOUSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (31) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5216-5 (III) et L. 1321-1 et suivants ;

VU la délibération n° 2018-04-15 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 septembre 2018 relative à la révision des statuts de la communauté d'agglomération ;

VU la délibération n° 2018-04-16 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 septembre 2018 relative à la définition complémentaire de l'intérêt communautaire ;

VU la proposition de définition complémentaire de l'intérêt communautaire ci-annexée ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 5216-5 (III) du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'exercice de certaines compétences obligatoires et optionnelles est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, et que cet intérêt est déterminé exclusivement par délibération du conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de préciser la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales », et de mettre à jour la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » et des compétences optionnelles « équipements culturels et sportifs » et « action sociale » ;

CONSIDÉRANT que, concernant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales », il est proposé de définir l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et l'intérêt communautaire du soutien aux activités commerciales ;

CONSIDÉRANT que, concernant la compétence « équilibre social de l'habitat », il est proposé de restituer la « gestion de la maison d'accueil de Saint Cirques-sur-Couze » ;

CONSIDÉRANT que, concernant les compétences optionnelles « équipements culturels et sportifs » et « action sociale », il est proposé de mettre à jour la définition de l'intérêt communautaire applicable au 1^{er} janvier 2019 afin de prendre en compte la révision statutaire du contenu des compétences facultatives ;

CONSIDÉRANT que cette précision et la mise à jour de la définition actuelle figurent dans le tableau ci-annexé ;

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver la précision et la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire telles qu'elles sont exposées ci-dessus ;
- de valider la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la communauté telles qu'elle figure en annexe ;
- dire que la définition de l'intérêt communautaire ci-annexée est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/12 /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/12 /2018